

## **Le pays des droits de l'homme et de la justice superlative : François Mitterrand : la France démasquée.**

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@

## **La justice socialiste du pays des droits de l'homme du temps du socialiste François Mitterrand.**

***Extraits du rapport de Alain BANCAUD sur les horreurs judiciaires de la France, paragon de vertus républicaines. (Je fus l'un des destinataires de ces recherches, ayant été candidat aux fonctions de Médiateur de la République en 1998). MAIS ATTENTION ! Il est strictement interdit d'être honnête en France. Et si, en plus, vous êtes compétent : VOUS ÊTES PERDU ! Et vous, Bretons qui êtes roulés depuis cinq siècles ("Esclaves et fiers de l'être"), vous êtes particulièrement concernés.***

@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@@ "La volonté de contrôle politique de la justice s'exprime également au travers des interventions "fréquentes et variées" du président MITTERRAND dans les affaires en cours. "Leur champ d'action semble quasiment sans limite, note Alain Bancaud. Elles concernent des affaires aussi bien pénales que civiles, commerciales, disciplinaires, de droit du travail. Des affaires traitées aussi bien par la Cour de Cassation et un parquet général qu'un petit tribunal de province et un juge des enfants. Des affaires politiques aussi bien qu'ordinaires et privées." A côté de la Corse et des dossiers mettant en cause des hommes politiques, on trouve des affaires de survie d'entreprise, de divorce et de garde d'enfants, de permis de chasse et de conduire, de mariages posthumes, d'expulsion et de banqueroute... Les interventions du président peuvent "survenir aussi bien après la publication d'un article de journal qu'à la suite de requêtes de particuliers et d'interventions d'hommes politiques, d'associations, d'organisations syndicales, d'avocats, qui agissent en leur nom propre ou pour appuyer une demande d'électeurs, d'affiliés, de militants, de clients". Il y a parmi eux des amis - notables ou inconnus -, des ministres, des parlementaires, des élus ou anciens élus du PS, des mères de famille, des simples salariés, des dirigeants d'organisations nationales ou des responsables d'associations locales aux buts les plus divers et variés. La nature des interventions de la présidence est variée : "Elles vont, note le sociologue, d'une simple demande de renseignements sur l'état d'une instruction, les motifs d'une inculpation, les raisons d'un non-lieu, la position qu'entend prendre un parquet..., à des demandes d'instructions à donner." Il y a des interventions générales qui se bornent à rappeler certains principes de politique pénale, mais aussi des interventions particulières qui, "même si la présidence manifeste le souci de ménager l'autorité de la chancellerie et manie l'euphémisme, sont parfois formelles et quasi-impératives". Un bordereau adressé au directeur de cabinet du ministre de la justice se conclut ainsi :

**"En soulignant que la requérante est une relation de M. le Président de la République, et en vous priant de bien vouloir envisager d'attirer sur cette affaire l'attention de M. le procureur général."**

Ou encore, dans une lettre d'un conseiller de l'Elysée à un ministre :

**"Je me propose de parler de cette affaire au procureur de la République afin que les réquisitions à l'audience aillent dans le sens d'une peine amnistiable."**



(A suivre ????)